

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE NEUF AVRIL (09/04/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 7

M. Gabin LOPEZ (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

05 – 09 avril 2024

5. Délibération supprimant l'octroi d'une prime liée à l'attribution d'une médaille d'honneur.

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 16 du 12 octobre 2006 instaurant le versement d'une prime pour l'octroi de la médaille d'honneur,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 19 mars 2024,

Considérant l'illégalité de la prime de médaille actuellement octroyée car constituant un complément de rémunération soumis au principe de parité,

Considérant la mise en place d'un organisme d'œuvres sociales au sein de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2024 et donnant la possibilité d'une gratification en cas de réception de médaille d'honneur,

Monsieur le Maire propose de supprimer l'octroi des primes liées à l'obtention d'une médaille d'honneur et d'annuler la délibération du 12 octobre 2006 les instaurant.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,

ABROGE la délibération n°16 du 12 octobre 2006,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires auxdites modifications.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 avril 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES